

Lettre ... À tous les départemens et districts du royaume / [Jean-Stanislas Mittié].

Contributors

Mittié, Jean-Stanislas, 1727-1795.

Publication/Creation

[Paris?] : [publisher not identified], [1791]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/w4vbxwvh>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

LETTER

De M. MITTIÉ, Docteur-Régent de la
Faculté de Médecine de Paris.

A tous les Départemens & Districts du Royaume.

MESSIEURS,

Aujourd'hui que les talens & les découvertes utiles sont accueillis par nos Législateurs ; aujourd'hui que tout Citoyen a la liberté d'élever la voix en faveur du salut & de l'intérêt publics. Je viens, vous offrir le fruit de mes veilles, & vous procurer les moyens de faire le bien de l'Etat, & d'arracher à la douleur & à la mort un nombre infini de victimes de l'ignorance & de la cupidité.

Depuis près de cinquante ans, revenu du préjugé aveugle & faux où l'on est, à l'égard de la Maladie Vénérienne, je me suis livré à la recherche des moyens de la bien traiter ; une maniere simple & naturelle d'envisager cette Maladie, une étude approfondie de la nature & de l'action des remèdes, m'ont conduit à une méthode sûre & douce de la guérir, avec les végétaux.

Parvenu à cette heureuse découverte, j'ai publié ma doctrine, j'ai indiqué les plantes que j'emploie ; cette conduite, loin de produire l'effet que j'en attendais, pour le soulagement de l'humanité, n'a servi qu'à soulever, contre moi, les gens de l'Art, que j'ai voulu tirer d'erreur.

A



Plus j'ai fait de tentatives, auprès du Gouvernement, pour établir l'usage de ma découverte, plus j'ai rencontré d'obstacles; & plus elle a eu de succès dans le Public, plus le nombre de mes ennemis s'est augmenté, sans qu'aucun de mes Détracteurs ait critiqué ma doctrine ni réfuté mes objections, contre la routine aveugle & meurtrière qu'il emploient.

Enfin, victime de mon zèle & de mon patriotisme diffamé & calomnié, (a) pour empêcher que je ne fasse le bien, je renoncerois à ce projet, si je ne conservois un espoir de succès, en m'adressant directement à vous.

Voici, MESSIEURS, ce que je vous propose de faire.

Vos fonctions d'Administrateurs vous mettent à portée de savoir, à peu près, le nombre des Vénériens qui sont dans votre Département, votre District, vos Campagnes, vos Hôpitaux, vos Dépôts de Mendicité; d'avoir des renseignemens sur le traitement qu'on fait à ces malades, sur ses inconvénients, son insuffisance, sa durée & son prix; sur le nombre des malades qui languissent, ou périssent par l'usage du remede, & sur celui des Enfants-Trouvés & autres, qui venant au monde avec cette maladie, meurent en naissant, ou quelque-tems après & dans l'intervalle de leur naissance à leur mort infectent leur Nourrice, qui communiquent le mal à leur enfant & à leur mari; sur la quantité de malheureux privés de secours, & celle des malades qui, traités à l'Hôpital & au Dépôt de Mendicité sont à la charge du Département.

(a) Dans toutes les administrations des Hôpitaux, sur-tout au Département de la Guerre, ou pour prix de mon zèle, de mes sacrifices & de ma découverte, je suis, aujourd'hui, joué, trompé, calomnié & volé, par les voies les plus lâches & par les motifs les plus criminels.

Après avoir recueilli, sur ces objets, ce que vous aurez pu, après y avoir joint un apperçu de ce que l'Etat perd, par la cessation du travail de ces malades, pendant leur traitement, vous voudrez bien l'envoyer à Messieurs vos Députés, & leur recommander de prier l'Assemblée Nationale de s'occuper d'un objet si important pour l'intérêt de l'Etat & pour la conservation du Peuple.

Voici, Messieurs, ce que je propose d'exécuter:

1^o. Je ferai, en public, & en grand, par les ordres & sous les auspices de l'Assemblée Nationale, à Paris, ou dans l'endroit qu'elle voudra, plusieurs traitemens, avec les végétaux seuls, les plus communs; pour avoir un point de comparaison, en même tems & dans le même lieu, les Partisans de l'ancienne méthode traiteront, avec le mercure, un nombre égal de malades, que nous aurons tirés au sort, après avoir dressé un Procès-verbal de leur état.

2^o. J'enseignerai & je développerai, par la voie de l'impression, ma théorie & ma pratique, d'une maniere si simple & si claire, que les personnes de l'art & celles qui n'en sont pas, traiteront, suivant ma méthode, avec la certitude de guérir & l'impossibilité de nuire, par la nature & l'effet des plantes que j'indiquerai.

3^o. Je répondrai, par la même voie, à toutes les critiques, à toutes les questions & à toutes les objections qu'on fera.

4^o. Pendant deux ans & plus, autant que mon âge & ma santé le permettront, soit dans une grande Ville, soit dans un Port de mer, où le secours & l'instruction paroîtront plus nécessaires, je ferai des traitemens, conjointement avec les Médecins & les Chirurgiens de l'endroit, & ceux que les Directoires voudront y envoyer; en conversant, en pratiquant avec moi, ils acquerront plus facilement & plus

promptement, des connaissances qu'ils rapporteront dans leur Département, & transmettront à leur Confreres, de la maniere qu'ils les auront reçues

Les avantages de ma méthode, & qu'elle a généralement sur les autres, sont d'être simple, éclairée fondée sur des principes certains; de n'astreindre à aucun régime, ni d'empêcher le malade, pendant son traitement, de remplir les devoirs de son état; de joindre à la commodité du traitement, qui sera plus court, la modicité du prix; d'employer des plantes que l'on peut se procurer soi-même, étant sous la main de tout le monde; d'avoir le même succès, dans toutes les saisons; de fournir au Médecin instruit les moyens de varier, à l'infini, son traitement, d'y mettre toutes les nuances, les modifications, & même les douceurs & tous les agréments que l'âge, le sexe, la condition, les ménagemens du malade, la gravité des symptomes, la différence des constitutions, le genre du tempérament & la nature des complications exigeront.

Par cette maniere de traiter, on ne verra plus ces symptomes affreux & incurables, ces maladies cruelles & dégénérées, effets du Mercure. Près d'un *million d'hommes* recevra, chaque année, des secours efficaces, qu'on n'a pu lui donner, jusqu'à présent, & dont jouiront les générations futures.

On épargnera plus de *quatre millions*, dans les Départemens de la Guerre & de la Marine, dans les Hôpitaux civils & les Dépôts de mendicité, & au moins *seize millions*; aux individus atteints de cette maladie; somme qui sert d'appas & d'aliment à la cupidité de ces prétendus guérisseurs, qui sont autant d'empoisonneurs, dont le Royaume & les grandes Villes sont infectés.

Un avantage plus précieux encore, pas un malade ne souffrira de l'action des remèdes; & pas un ne mourra de la maladie, qui n'est point dangereuse, par elle-même; mais le devient, par la maniere

usitée de la traiter; Maladie à qui l'ignorance ou la mauvaise foi de ceux qui emploient le Mercure impute , si faussement , la mort des malades qui périssent par l'effet du remède.

Pour donner à connoître au Peuple le mal qu'on lui fait , les dangers auxquels on l'expose , l'inhumanité avec laquelle on le traite , à quel point on le rançonne , & combien on abuse de sa crédulité ; pour engager les Directoires à remédier à tant de maux , par les moyens que j'offre ; enfin pour désiller les yeux de tous les hommes , imbus d'un préjugé funeste , & pour manifester les manœuvres & la mauvaise foi de la Société de Médecine & du Directoire des Hôpitaux de la Guerre , je répéterai ce que j'ai publié , ce que j'ai dit aux Ministres , & ce que j'ai reproché aux gens de l'Art. Voyez mes *Observations importantes* ; d'où j'extrais le paragraphe suivant.

” Si un ennemi de l'Etat , si un monstre infernal ,
 ” vouloient miner , sourdement , la France , nuire
 ” à la population , à l'agriculture , aux manufactures ,
 ” au commerce , à la navigation , & faire au Royaume
 ” tous les maux possibles ; je ne crois pas qu'ils
 ” pussent imaginer , conseiller , ni employer , pour
 ” réussir , dans ce fatal projet , un moyen plus sûr &
 ” plus meurtrier que l'*Instruction sommaire (b) sur le*
 ” *traitement des maladies vénériennes , dans les campagnes* , rédigée & publiée par ordre du Gouvernement. ”

Cette instruction donnée , par la Société Royale , est la plus mauvaise compilation de ce qu'il y a de plus mauvais , en Médecine ; cet Ouvrage le plus déshonorant pour l'Art , le plus dangereux pour le genre humain , ordonne l'usage du Sublimé corrosif & des

(b) Elle a été répandue , dans le Royaume , avec la plus grande profusion , & MM. les Intendans de Province avoient ordre de la faire réimprimer & distribuer dans les campagnes aux Chirurgiens des villages.

frictions mercúrielles. Remèdes dont la nature & la cause de leurs effets, sont le moins connues; & qui, outre leurs inconvénients, sont les plus infideles & les moins propres à la guérison de la maladie vénérienne.

Comme les ravages que la maladie & cette instruction ont causés, sont à leur comble, en attendant que l'Assemblée nationale, d'après le Mémoire que j'ai eu l'honneur de lui présenter, ainsi qu'à ses Comités, s'occupe des propositions que j'ai faites d'y remédier; je vous tiendrai, aujourd'hui, Messieurs, le même langage que j'ai tenu, dans le temps, à M. le Contrôleur-Général; voici quelques fragmens de ma Lettre à ce sujet:

*LETTRE de M. Mittié à M. le Contrôleur-Général,
le 22 Mars 1787.*

” Si la Société Royale de Médecine avoit ré-
” pondu à mes honnêtetés & aux démarches que
” j'ai faites, pour la servir & pour l'éclairer: si elle
” avoit daigné me consulter, ou si elle avoit su, ou
” voulu profiter des lumières que j'ai répandues
” sur la maladie vénérienne, & sur son traitement;
” *l'instruction* que cette Compagnie vient de publier,
” ne donneroit pas lieu aux alarmes & aux plaintes
” des Médecins éclairés, ni aux représentations que
” j'ai l'honneur de vous faire, sur les maux qu'elle
” va occasionner.

” On ne peut voir, sans frémir, pour les malheu-
” reux qui en seront victimes, proposer de pareils
” moyens de guérison, & en confier l'usage, à des
” êtres sans savoir, sans prudence, sans discernement.

” Comment des Médecins qui connoissent le
” danger, & l'insuffisance de ces remèdes, peuvent-
” ils mettre, dans les mains des Chirurgiens de
” campagne, & du premier venu, *le poison le plus*
” *terrible, la méthode la plus dangereuse?* Remèdes
” qui, entre les mains de ces mêmes Médecins,

» causent très-souvent les accidens les plus graves,
» & même la mort.

» Comment la Société Royale a-t-elle préféré
» au traitement doux & simple, *par les végétaux*,
» que j'ai offert au Gouvernement, les plus
» mauvais remèdes que la Médecine puisse employer;
» remèdes qui enlevent, tous les ans, au moins *dix*
» *mille hommes*; *perte qui sera doublée, & triplée*,
» à raison de l'usage qu'on fera, dans les campagnes,
» de l'*Instruction sommaire de la Société Royale de*
» *Médecine*.

» Il est de votre prudence & de votre humanité,
» M. d'arrêter le plus promptement possible, l'*Instruc-*
» *tion de la Société Royale de Médecine*, & de dé-
» fendre, rigoureusement, de suivre, en aucun lieu,
» ce quelle prescrit. Mes lumières, ma conscience,
» l'intérêt de l'Etat, le salut public m'obligent à
» vous en faire sentir les conséquences, si vous vou-
» lez prévenir les maux & les homicides, qui seront
» les suites nécessaires de l'*Instruction de la Société*
» *Royale de Médecine, sur le traitement des maladies*
» *vénériennes dans les campagnes*».

M. le Contrôleur-Général avoit renvoyé cette Lettre à la Société de Médecine, pour y répondre; *elle a décidé, dans une Assemblée, qu'il n'y avoit lieu à délibérer.*

Cet Arrêté de la Société, ne prouve pas qu'elle ait infiniment à cœur ses devoirs, son honneur & le soulagement de l'humanité. Cependant, comblée des bienfaits du Roi; tous les Membres de la Société en ayant reçu des titres, graces, décosations, places, (c) pensions, gratifications, sans autre droit que de tenir à cette Compagnie. Elle devoit, par

(c) Les Médecins, en chef des Hôpitaux, de tous les Départemens, & la plûpart des Médecins qui componsoient le Conseil de Santé de la Guerre, sont de la Société de Médecine, ce qui leur donnoit la facilité de me nuire & de contrarier mes opérations. Facilité dont la Société a usé, pour aller à son but, quoique aux dépens de la vie des hommes, & au déttement du bien de l'Etat.

une réponse , ou par un travail qui annonçât son savoir , son utilité , sa délicatesse , se montrer digne des faveurs du Gouvernement & de la confiance du public ; confiance & faveurs qu'elle a cherché , depuis son établissement , à envahir , plus par ses intrigues , que par ses travaux .

Si les vues & la conduite de la Société de Médecine avoient été loyales , au lieu d'employer , fourdement , son crédit & son pouvoir , auprès des Ministres & dans les Bureaux , pour les prévenir contre moi , & arrêter les effets de mon zèle & de mon talent , elle auroit répondu à ma Lettre , réfuté mes objections , critiqué ma doctrine & combattu ma découverte , par des raisons , & non par des injures & des calomnies .

Que penser , ou qu'attendre d'une Compagnie de Médecins , qui , en peu d'années , a couté plus de *deux millions* à l'Etat , pour s'occuper des progrès de la Médecine & de la conservation du peuple , leur a fait le plus grand mal , & qui , par jalousie & par esprit de Corps , s'oppose , de toute maniere , non-seulement à ce qu'un autre Médecin répare le mal qu'elle a fait , mais encore , à ce qu'il fasse un bien que cette Compagnie est incapable de faire !

Il est de l'intérêt de l'Etat qui finance , aujourd'hui la Société de Médecine . (d) Il est du salut du peuple , doublement intéressé à la chose , en qualité de payant & de victime , de recommander à ses Députés de prendre incessamment , en considération , mes offres , & de s'assurer , par des moyens convenables , qui de l'Instruction de la Société , ou de ma découverte , est propre à remédier au fléau qui désole le Royaume , & qui de moi ou de la Société , par les lumières que nous répandrons en Médecine , & par le soulagement que nous apporterons à l'humanité souffrante , mérite la protection & la bienfaisance de l'Etat .

(d) L'Assemblée Nationale , par un Décret , vient d'accorder *trente-six mille livres , par an , à la Société de Médecine .*

J'ai adressé le Mémoire, ci-joint, à l'Assemblée Nationale, ensuite aux Comités de la Guerre, de la Marine, du Commerce, d'Agriculture & de Mendicité, sans en avoir reçu de réponse; & en dernier lieu, au Comité de Salubrité: celui-ci m'a écrit *qu'il se proposoit de prendre mon Mémoire en considération, dans l'ordre de ses travaux.* Quelle attente cruelle pour les malheureux! Et combien d'homicides se commettront, avant que mon Mémoire soit à l'ordre des travaux du Comité de Salubrité!

Malgré mon respect & mon admiration pour tout ce que l'Assemblée Nationale & ses Comités font, je me permettrai d'observer que sans retarder, ~~ni~~ changer l'ordre des opérations, il suffissoit, l'affaire n'étant susceptible d'aucune discussion, de jeter les yeux sur l'exposé que j'ai présenté des maux & des pertes que le Peuple & l'Etat souffrent, & de donner des ordres, pour en arrêter les funestes effets: ordres dont l'exécution est d'autant plus pressée, que chaque jour de délai conte la vie à un nombre considérable de Citoyens; ordres que l'Assemblée, par un sentiment d'humanité, toute autre considération à part, se seroit empressée de donner, si l'objet avoit été mis sous ses yeux.

Qu'il me soit, encore, permis de faire la supposition suivante: si la peste ravageoit un, ou plusieurs Départemens, le Comité de Salubrité craindroit-il de déranger l'ordre de ses travaux, ou attendroit-il qu'il les eût achevés, pour faire son rapport à l'Assemblée du danger où seroient ces Départemens, & lui demander, ou lui proposer les moyens de venir au secours de cette partie souffrante de la Nation? Eh bien, Messieurs, jamais peste n'a fait, dans aucun Royaume, autant de ravages que la maladie vénérienne en fait, habituellement, en France; & n'a affligé, comme elle, un *million d'individus, chaque année!* Et, par une fatalité sans exemple, le remede qu'on y apporte est plus cruel & plus meurtrier que le mal même.

Quel sujet, Messieurs, & quelle cause plus dignes d'exciter votre patriotisme & votre sensibilité!

Si la nature & l'étendue des maux, que le peuple & l'Etat souffrent, exigent les secours les plus prompts & les plus efficaces ; il est une autre raison peu importante, mais aussi pressante, de ne pas différer à employer les moyens que je propose : âgé & valétudinaire, si je venois à manquer, ma découverte feroit perdue. Ce que j'ai publié, ce que j'ai fait, pour l'enseigner, feroit insuffisant, par le manque de l'ensemble des connoissances nécessaires à ceux qui voudroient la mettre en usage, sans l'avoir appris, ou vu pratiquer par moi.

Il faut, pour que ma découverte ait son plein & entier effet, que l'expérience précede, éclaire & confirme ma doctrine. Les faits bien constatés étant une raison & une preuve péremptoires, les ignorans & les malveillans n'auront rien à objecter.

Aujourd'hui que la santé, le travail & la vie des hommes sont regardés comme ce qu'il y a de plus précieux pour l'Etat, j'espere, Messieurs, que vous daignerez écouter mes propositions, étant celles d'un bon Citoyen, dont le zèle ne s'est jamais ralenti, quoique victime, depuis trente ans, de son dévouement au bien & au salut publics, & qui ne forme d'autre voeu que celui d'être mis à même d'effectuer le bien qu'il est en son pouvoir de faire à sa Patrie & au genre humain.

Je suis avec respect, &c.

Paris, ce 15 Janvier 1791.

